

Annexe

**Calendrier indicatif
Élections des représentants de parents d'élèves**

Année scolaire 2017-2018

		Scrutin vendredi 13 octobre 2017	Scrutin samedi 14 octobre 2017
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 22 septembre 2017 minuit	Samedi 23 septembre 2017 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 2 octobre 2017 minuit	Mardi 3 octobre 2017 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 4 octobre 2017 minuit	Jeudi 5 octobre 2017 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 6 octobre 2017 minuit	Samedi 7 octobre 2017 minuit
Tirage au sort 1^{er} degré	Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	1 ^{er} degré : 5 jours à compter de la proclamation des résultats. 2 ^d degré : 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.		

Textes de référence

- Premier degré : arrêté du 13 mai 1985 modifié ; circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée.
- Second degré : article R. 421-30 du code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée.